



COMMUNIQUÉ N°04/C/J12.02/CAK/SG/ST/25

Portant attribution du Marché objet du Dossier de Consultation des Entreprises N°002/DCE/J12.02/CAK/CIPM/2025 du 08 Mai 2025 suivant l'autorisation de gré à gré N°02956-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 08 Mai 2025 pour le traitement des points critiques sur la route communale BILIK 1-OVANGOUL 3 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

COMMUNIQUE :

Par Décision N°04/D/J12.02/CAK/SG/CIPM-CAK du 08 Juillet 2025 et conformément aux dispositions du Dossier de Consultation susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

Désignation du projet	Entreprises	Montant corrigé de l'offre (FCFA TTC)	Délai (Mois)	Observations
TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LA ROUTE COMMUNALE BILIK 1-OVANGOUL 3	ETS NOA ET FILS Tél: +237 677 86 31 43	42 442 458	03	Adjudicataire

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus citée est invitée à se présenter à la Mairie d'Akono, pour retirer son projet de Marché pour signature et enregistrement.

Ampliations:

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

AKONO, le 30/07/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,
-AUTORITÉ CONTRACTANTE-



La Majesté
Ondea Efala Alphonse
Officier de l'Ordre National de la Valeur